

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
en séance publique du 18 juin 2019**

Présents : Mmes et MM. Christophe CHANTRE, Patrice POMMARET, Marcelle DEYRES, Christian AUDEMARD, Geneviève SEVENIER, Stéphane CHANTEPY, Jean-Noël CHANTRE, Chantal LEGRAND, Nathalie VIOSSAT, Christophe DELAY, Françoise MONTAT, Agnès GAULTIER, Christian ROMAIN.

Absents excusés : Vincent BRUNIERE, Michel SANCHEZ, Nathalie AUBERT pouvoir à Jean-Noël CHANTRE, Bérénice DEGIORGI pouvoir à Christophe CHANTRE, Olivier SATET pouvoir à Françoise MONTAT, Ingrid DALLARD.

Secrétaire de séance : Geneviève SEVENIER.

PRÉAMBULE

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 mars 2019, est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

1) Attribution des subventions 2019 aux associations - (délibération n°19-18)

Rapporteur : Monsieur Pommaret adjoint délégué à « la vie associative ».

Il est proposé de subventionner 3 nouvelles associations, et de fixer les montants accordés en 2019 pour les autres associations. L'association « Air de Zik » avait sollicité une subvention de 1500 €, il est proposé 900 € auxquels il convient d'ajouter les coûts supplémentaires pris en charge par la commune (compteur électrique, transport du matériel par les employés communaux etc.). Le montant de subvention accordé tient compte de la baisse ou de l'augmentation de l'activité de l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sauf 1 abstention,

- **Décide** d'allouer aux associations ci-après, sous réserve de fournir tous justificatifs éventuellement requis, les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2018	2019
ACCA	200	200
Alliance Judo des 4 vallées	500	500
Amicale laïque	450	450
Air de Zik subvention festival musical		900
Association Sportive Bouliste	150	150
Bassin de Crussol Rugby	400	400
Club Foot Entreprises	100	100
Club des Toulaudaines	700	500
Club du Bon Accueil	100	200
Comité de Jumelage	350	350
Comité Tiers Monde	200	200
CMCL subvention 14 juillet	0	500
Culture et Compagnie		150
Tennis club	500	500
Toulaud Rando	100	100
Toulaud Tennis de Table	300	300
Toulaud Trail		150
FNATH (section de Saint-Péray)	100	100
Groupement lieutenants de l'ouveterie Ardèche (subvention exceptionnelle)	100	0
La Prévention routière - comité départemental 07	170	170
	4 920	5 920

- **Dit** que ces montants s'inscrivent dans l'enveloppe budgétaire de 8000 € qui figure à l'article 6574 du budget communal 2019, et **Charge** monsieur le Maire de procéder au mandatement de ces subventions.

Il est précisé que pour le club Foot entreprises, la subvention ne sera versée que s'il justifie d'une reprise d'activités. De même, pour la nouvelle association « Culture et Compagnie », celle-ci ne sera versée qu'après le démarrage de l'activité.

2) Avis sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension d'une carrière par la société « Cemex Granulats Rhône Méditerranée » - (délibération n°19-19)

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Dans le cadre d'une enquête publique, s'agissant d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'avis du conseil municipal est sollicité, la commune de Toulaud étant située dans le périmètre de consultation et d'affichage de l'enquête qui se déroule du 24 mai 2019 au 27 juin 2019 inclus.

L'entreprise exploitante est la société CEMEX Granulats Rhône Méditerranée qui sollicite le renouvellement de son autorisation d'exploiter et l'extension d'une carrière située aux lieux-dits "L'Ove Blanc" et « Rivecourt », sur les communes d'Etoile sur Rhône et de Portes Les Valence.

Le dossier d'enquête publique, sous format dématérialisé, est consultable en mairie et sur le site internet www.drome.gouv.fr rubrique AOEP, sur lequel le public peut aussi formuler des observations.

Il est proposé d'émettre un avis favorable, après examen du dossier d'enquête qui n'appelle aucune observation particulière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Émet un avis favorable sur le projet cité en objet de la présente délibération.

3) Approbation des statuts modifiés de la CCRC - (délibération n°19-20)

Rapporteur : Monsieur Pommaret adjoint délégué à l'intercommunalité.

Par délibération du 24 janvier 2019, le conseil communautaire a mis à jour les statuts de la Communauté de Communes Rhône Crussol, qui sont donc soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes-membres. La refonte des statuts intègre notamment le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), les Relais d'Assistants maternelles (RAM), la ludothèque etc.

Mme Montat : demande un point sur l'exercice de la compétence « Aires d'accueil des gens du voyage ».

M. Pommaret indique que s'agissant de la création d'une aire d'accueil sur notre territoire, les communes de Guilherand-Granges et Saint-Péray étant seules concernées, ont décidé d'en prévoir une en commun, et ont donc inscrit à leur PLU un emplacement réservé. Par contre, le schéma départemental entériné par le préfet de l'Ardèche, prévoit que l'aire de grand passage de l'Ardèche soit créée dans le sud de l'Ardèche, à Lablachère.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Vu la délibération n°001-2019 du conseil communautaire de la CCRC réuni le 24 janvier 2019,

- Considérant qu'il s'agit d'actualiser les compétences effectivement exercées par la CCRC,

Approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes Rhône Crussol, tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération.

4) Modification de la composition du conseil communautaire de la CCRC - (délibération n°19-21)

Rapporteur : Monsieur Pommaret adjoint délégué à l'intercommunalité.

En 2020, aura lieu le renouvellement général des conseils municipaux. Seront élus en même temps les représentants de la commune devant siéger au conseil communautaire de Rhône Crussol.

L'application de la règle de droit prévue par l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, conduirait à installer un conseil communautaire composé de 38 sièges.

Considérant que par dérogation prévue par le susdit article, le nombre de sièges peut être porté à 47 sous condition que la décision de création et de répartition des sièges supplémentaires soit prise par les conseils municipaux, dans le respect des règles de la majorité qualifiée. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes-membres.

Il est proposé de valider d'ici le 31 août 2019, l'accord local suivant, dans le respect des règles fixées par le code général des collectivités territoriales : nombre de sièges 41.

Commune	Population municipale au 1 ^{er} janvier 2019	Nombre de sièges	Observations
Guilherand-Granges	11 049	13	
Saint-Péray	7 645	9	
Charmes-sur-Rhône	2 905	3	
Saint-Georges-Les-Bains	2 244	2	
Soyons	2 224	2	
Cornas	2 200	2	
Toulaud	1 687	2	
Alboussière	1 035	2	
Saint-Romain-De-Lerps	856	2	
Boffres	645	1	siège de droit
Champis	619	1	siège de droit
Saint-Sylvestre	507	1	siège de droit
Châteaubourg	238	1	siège de droit
TOTAL	33 854	41	

Cette nouvelle répartition des sièges applicable à la mandature 2020, rééquilibre la représentativité des communes au profit de celles qui ont connu une forte augmentation démographique. Ainsi, les communes d'Alboussière et de Saint Romain de Lerps passent de 1 à 2 sièges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide l'accord local fixant la composition du conseil communautaire à **41** sièges tel que détaillé ci-dessus.

5) Motion contre l'encaissement par l'ONF des produits des ventes de bois des forêts communales (délibération n°19-22)

Rapporteur : Mme Deyres adjointe, représentante de la commune auprès de l'association des communes forestières. La Fédération Nationale des Communes Forestières a engagé une action auprès du gouvernement, pour s'opposer à la mesure qui consiste à faire encaisser la recette communale des ventes de bois des forêts communales, non plus par les trésoreries locales des finances publiques, mais par l'Office National des Forêts. Il est proposé de soutenir cette action en adoptant la motion suivante.

M. Audemard : émet des doutes quant à l'opportunité de cette motion qui n'évoque pas le rôle de l'ONF.

Mme Deyres : signale qu'un tiers des communes forestières, adhérentes à la fédération nationale des associations de communes forestières, ont déjà voté cette motion, souligne que plus de la moitié des communes forestières adhèrent à la fédération nationale, et précise que le retard dans l'encaissement de ces sommes pourrait pénaliser certaines communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sauf 2 abstentions,

- Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts (ONF) en lieu et place des communes, exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes Forestières, le 13 décembre 2017 et le 11 décembre 2018,
- Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;
- Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries, susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;
- Considérant l'impact négatif sur la trésorerie des communes, que générerait le décalage d'encaissement, pendant plusieurs mois, de leurs recettes de vente de bois ;
- Considérant que la susdite mesure porte atteinte au principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales ;
- **S'oppose** à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.
- **Soutient** la Fédération nationale des communes forestières dans son action engagée auprès du gouvernement.
- **Charge monsieur le Maire** d'adresser cette motion à Mme le préfet de l'Ardèche et à la Fédération Nationale des

1) SÉCURITÉ

- Demande de passage de la commune en Zone de police

Monsieur le maire procède à la lecture du courrier réponse de Mme le Préfet, qui s'engage à mettre à l'étude notre proposition au regard de la répartition géographique des forces de police. La municipalité relancera l'affaire en septembre. Il est rappelé que le délai d'intervention des gendarmes est de 30 à 40 minutes.

- Information sur les cambriolages

Récemment un cambriolage au lotissement Les Châtaigniers, les gendarmes alertés sont arrivés une demi-heure plus tard. Après leur passage les cambrioleurs sont revenus pour finir le « travail ».

- **Radar pédagogique** : l'installation route de Soyons le mercredi 26 juin et pour 1 mois, permettra de sortir des statistiques précises sur la vitesse et aussi sur le nombre de passages de véhicules selon les horaires.

2) VIE ASSOCIATIVE

- **L'association « Air de Zik »** a produit le 14 juin le festival de musique « Lou Vento » à la salle polyvalente à cause des intempéries. On peut les féliciter pour la très bonne organisation et la qualité des spectacles auxquels un public nombreux est venu assister.

- **L'association « Culture et Compagnie »** organisera à la rentrée de septembre, des ateliers d'improvisation à la salle polyvalente, le mercredi après-midi.

3) ÉCOLES et CLSH

- Départ de Mme Séverine Devès institutrice à l'école élémentaire

Elle sera remplacée à la prochaine rentrée scolaire, ses fonctions de directrice seront reprises par Mme Cécile Camberabero Cuscusa. Monsieur le maire souligne les bons rapports entretenus entre Mme Devès et la municipalité depuis 2014. Il invite tous les conseillers et conseillères municipaux au pot de départ prévu le jeudi 4 juillet à 18h.

- Journée jardins communaux

Organisée dans les écoles le 17 juin en remplacement du 11 juin annulé pour intempéries.

Deux intervenantes extérieures appréciées par les enseignants et les enfants : Mme Elodie Lepoutre animatrice environnement de l'association « La Bardane » et Mme Magalie Goubert avec les poneys de sa ferme.

Jardinage avec les élèves et les parents

Réalisation de 40 jardinières de fleurs, laissées dans les écoles jusqu'à la fin de l'année scolaire, elles seront ensuite installées sur la commune.

Réalisation de cyanotypes par chaque enfant : exposés à la bibliothèque, puis rendus aux enfants.

- **Cantine scolaire** : animation sur les fruits frais, effectuée le 14 juin par la diététicienne d'Elior.

- Fête des écoles le dimanche 30 juin

Dans la cour de l'école maternelle : à 10 h le spectacle des élèves.

Dans la cour de l'école élémentaire :

- 11 h45 : remise des dictionnaires aux élèves de CM2,

- 12 h : apéritif pour les parents et jeux en bois pour les enfants, tours de Poneys dans le champ d'en face

- 13 h : repas

Au boulodrome : à 15 h un concours de pétanque parents-enfants.

- Centre de loisirs communal de cet été

Les effectifs à ce jour : S1 28 enfants, S2 19 enfants, S3 33 enfants, S4 26 enfants, semaine d'août 19 enfants.

4) PROCÉDURE DE RÉVISION DU PLU par M. Audemard

Le projet de Plan Local d'Urbanisme, arrêté le 4 avril 2019 par le conseil communautaire de la CCRC, va être soumis à enquête publique qui va se dérouler du 12 juillet au 14 août, comme suit.

Publicité

Dans le Dauphiné Libéré et l'hebdo de l'Ardèche (annonces légales), les bulletins municipaux (newsletter et Toulaud Infos), sur les sites internet de la mairie et de la CCRC, par affichage en différents points de la commune des 4 AOP (Orientations d'Aménagement et de Programmation). Le but étant de multiplier les modes d'informations afin que le maximum de toulaudains soient correctement informés.

Permanences du commissaire enquêteur

Mme Jourget recevra le public : vendredi 12 juillet de 15h à 18h, samedi 3 août de 9h à 12h, et mercredi 14 août de 9h à 12h.

Consultation des documents et recueil des observations des administrés

En mairie sous format papier et dématérialisé, et sur une adresse mail dédiée : enquete.publique@rhone-crussol.fr.

À l'issue de l'enquête publique le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour rendre son rapport.

Le nouveau PLU devrait donc être approuvé en octobre 2019.

5) LES TRAVAUX COMMUNAUX EN COURS par M. Audemard

- **Réhabilitation de la cure** : le désamiantage étant terminé, les travaux vont pouvoir reprendre.
- **Travaux de voirie sur les départementales** : pose de grave-émulsion par l'entreprise Colas sur les routes de Charmes et de Soyons
- **Rénovation des vestiaires du pôle sportif** : la Déclaration Préalable (DP) de travaux ayant été acceptée, la consultation directe de 3 entreprises va être effectuée. Les travaux seront réalisés en septembre, un courrier informera les associations sportives qu'elles ne pourront donc pas utiliser les vestiaires pendant cette période.
- **Extension des vestiaires** : une demande de permis de construire est à l'étude.

6) L'INTERCOMMUNALITÉ par M. Pommaret

- **Aide à l'hébergement d'étudiants en dernière année de médecine** : la mairie de Guilherand-Granges met à disposition un logement meublé pour 3 étudiants, dont le loyer sera pris en charge par la CCRC, dans l'objectif que ces futurs médecins s'installent dans notre bassin de vie.
- **Urbanisme et PLUI-Habitat** : la 1ère conférence des maires s'est tenue récemment pour lancer les dossiers qui seront pris en charge par les nouveaux élus de 2020.
- **Déviations Guilherand-Granges / Saint-Péray** : lancement de la phase 2 (franchissement du Mialan) avec information et consultation préalable du public.
- **Frelons asiatiques** : certaines communes participent déjà financièrement à la destruction des nids (Châteaubourg), une prise en charge partielle par la CCRC des frais d'éradication est à l'étude.
- **Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)** : à sa réunion de lancement du 3 juin dernier à Guilherand Granges, la commune de Toulaud était bien représentée (12 participants toulaudais sur 130 présents).
- **Bureau de la CCRC** : le 2 juillet la commune accueillera le bureau délocalisé de la CCRC, à 10h30 est prévue la visite de l'entreprise Combedimanche, la réunion sera suivie d'un buffet.
- **Agenda de Rhône Crussol Tourisme** : mercredi 26 juin à 18h à Soyons lancement officiel de l'agenda des animations estivales qui débiteront le 23 juin à Champis.

7) DIVERS SERVICES

- **Personnel communal** : l'adjointe au personnel et le secrétaire de mairie ont été bien occupés par l'organisation du remplacement de 2 agents communaux en arrêt- maladie prolongé impactant principalement le fonctionnement des services périscolaires.
- **Rapport d'activités 2018 du SYTRAD** : il est en ligne sur le site internet du SYTRAD. Jean -Noël Chantre propose qu'on rappelle aux présidents d'association, qu'à l'issue de leurs manifestations leurs membres opèrent le tri sélectif pour qu'on ne retrouve pas les bouteilles en verre et en plastique dans les conteneurs d'ordures ménagères.
- **Propreté des espaces publics** : Mme Montat souhaite plus d'attention notamment au désherbage des voies.

8) FETE DU 14 JUILLET À TOULAUD organisée par le CMCL

Tirage d'un feu d'artifice à 22h30, précédé d'une retraite aux flambeaux qui partira du village à 21h30 (RV à 21h)
Une exposition de poèmes de Mme Lina CORBELLINI aura lieu dans le village de 14h à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22 h.

La secrétaire de séance,
Geneviève SEVENIER

Le Maire,
Christophe CHANTRE

